

## Fiche de relevés : Questionnaire d'enquête à l'agriculteur

**ENQUETE<sup>1</sup> DIAGNOSTIC TERRIT'EAU - MODULE BACTERIES**

N° .....

Cet outil de diagnostic et de gestion du territoire rural contribue à l'identification des chemins de l'eau et du risque de transferts des produits phytosanitaires, des nitrates et du phosphore sur le bassin versant. L'enquête est réalisée auprès des principaux gestionnaires et acteurs du territoire rural : les exploitants agricoles. Elle vise à améliorer la qualité de l'eau par le biais de propositions adaptées aux contraintes des agriculteurs (aménagement, pratiques...).

Bassin Versant : ..... N° enquête: ..... Date enquête : ...../...../.....

<b>L'enquêteur</b>	<b>L'agriculteur enquêté</b>	<b>La société</b>	<b>Exploitation</b>
Organisme :	Nom :	Nom de la société :	N° SIRET :
Nom :	Prénom :	Adresse :	N° PACAGE :
Prénom :	Adresse :	Tél. exploitation :	
	Tél. :	Mail :	
	Mail :		

**Les documents nécessaires à la conduite de l'entretien****A préparer au bureau et/ou à amener lors de l'enquête :**

Au niveau de l'exploitation :

- Fiche confidentialité signée au préalable par la collectivité (1)

- Extraits orthophoto en A3 avec réseau hydrographique et noms des lieux-dits, correspondant à la localisation des îlots de l'exploitation

Au niveau de la zone d'étude ou B.V. :

- Délimitation de la zone d'étude sous orthophoto daté

- Cartographie des zones humides effectives et surfaces de transfert rapide.

- Lame drainante (d'après la carte régionale lame drainante) :

? 200 à 300 mm ? 300 à 400 mm ? &gt; 400 mm

- Zone en ZAC ? oui ? non

**A demander à l'agriculteur de préparer pour l'enquête :**

Au niveau de l'exploitation :

- Le registre graphique et étiquette PAC

- Les plans de fumure et cahiers de fertilisation (2 dernières années)

- Le cahier d'enregistrement phytosanitaire (2 dernières années)

- Le classement des parcelles à risque « Phyto »

- Les analyses de terre (P205)

- Bilan annuel contrôle laitier pour les exploitations adhérentes

**(1) Présenter la fiche « Confidentialité des données » : engagement collectivité+prestataire****LE PARCOURS DES ANIMAUX**

1) Faire le tour du siège d'exploitation avec l'agriculteur pour repérer les zones de circulation des animaux, circulation des eaux de pluie et lieu d'évacuation : Dessiner sur l'orthophoto du siège d'exploitation les zones de stockage des déjections et les zones de passage des animaux si elles sont connectées au réseau hydrographique fonctionnel.

2) Dessiner sur l'orthophoto les surfaces concernées par le parcours des animaux

3) Valider avec l'agriculteur les points d'accès directs des animaux aux cours d'eau

## L'EXPLOITATION ENQUETEE

4) Le ou les sites (adresse, et localisation sur l'orthophoto) :

-  
-

5) Le cheptel : cf plan de fumure prévisionnel

BOVINS			% pâture
Vaches laitières	nombre de têtes		
Vaches allaitantes	nombre de têtes		
Mâles de plus de 2 ans	nombre de têtes		
Génisses de moins d'un an	nombre de têtes		
Génisses de 1 à 2 ans	nombre de têtes		
Génisses de plus de 2 ans	nombre de têtes		
Bovins viande de moins d'un an	nombre de têtes		
Bovins viande de 1 à 2 ans	nombre de têtes		
Veaux de boucherie de 0 à 3 mois	nombre de places		

PORCINS		
Truies et Verrats	nombre de places	
Porcelets	nombre produits/an	
Porcs charcutiers de plus de 30 kg	nombre produits/an	

VOLAILLES		
Volailles de chair : poulets, dindes, pintades	m <sup>2</sup> de bâtiment	
Poules pondeuses	nombre de places	
Dindes reproductrices	nombre de places	
Poulettes	nombre produits/an	
Canards	nombre produits/an	
Autres, précisez :		

AUTRES		
Lapines	nombre cage mère	
Chèvres/Brebis	nombre de têtes	
Chevrettes/Agnelles	nombre de têtes	
Autres, précisez :		

Le ratio 170 (N organique + minéral) sur la SDN (surface directive nitrates)

Si en ZAC Le ratio 210 (N organique + minéral) sur la SAU : .....

6) SAU et Assolement : cf. registre PAC

- SAU totale de l'exploitation : .....ha

	Surface (ha)		Surface (ha)		Surface (ha)
Blé		Maïs grain		Prairies temporaires < 5 ans	
Orge		Maïs ensilage		Prairies temporaires > 5 ans	

Triticale		Légumes (à préciser)		Prairies permanentes	
Colza		Légumes (à préciser)		Jachères	
Protéagineux		Légumes (à préciser)			
Autres cultures annuelles :					
- .....					
- .....					
- .....					

Vérifier le total des surfaces par rapport à la SAU de l'exploitation (attention aux doubles cultures).

**7) Mise aux normes PMPOA**

? pas de travaux nécessaires      ? travaux réalisés (terminés le) : .....

? en cours (opérationnels pour) : .....      ? ne réalisera pas de travaux

Nature des travaux réalisés : .....

Lors de l'enquête on visitera les installations de stockage des déjections si les travaux de mise aux normes ne sont pas réalisés.

**8) Partenaires de l'exploitation (à préciser)**

- coopératives : .....      - négociants : .....
- groupement d'achats : .....      - centre de gestion : .....
- adhérent BCEL ouest : ? oui    ? non
- réalisation du plan de fumure avec : .....

**Remarques particulières sur la situation de l'exploitation**

.....

.....

.....

**PARCELLAIRE, OCCUPATION DU SOL ET SUCESSIONS CULTURALES DES PARCELLES SITUÉES DANS LE BASSIN VERSANT**

**9) Parcellaire et occupation du sol**

Quelles sont les parcelles **drainées** ? .....

Quelles sont les parcelles de l'exploitation qui ont des **types de terre séchante** (peu profonde, caillouteuse, à l'inverse d'une bonne terre profonde avec un bon potentiel) – dessiner sur l'orthophoto ? .....

Pour chaque îlot ou parcelle, valider et compléter sur l'orthophoto : bois, taillis/ jachères fixes, prairies permanentes / bandes enherbées (BH).  
Rappeler aux agriculteurs que l'implantation d'une bande enherbée d'au moins 5 m est obligatoire en bord de cours d'eau IGN ou PAC.

Noter le **sens du travail du sol** et la localisation **les entrées de champs sur route**, sur l'orthophoto

Avec l'aide de la PAC graphique, on positionne le parcellaire de l'exploitation dans les îlots délimités sur l'orthophoto dans la zone d'étude. Noter pour chaque parcelle directement sur l'orthophoto ou en complétant le tableau ci-dessous :

- la **surface cultivée et la surface et largeur des bandes enherbées**
- si elle est **drainée**, l'extension de la zone drainée et la sortie des collecteurs des drains

N°îlot PAC	N° ou nom associé à la parcelle, à reporter sur l'orthophoto	Surface cultivée (ha)	BE : surface (ha) et largeur (m)	Drainage (O/N)


### 10) Successions de cultures

L'objectif est de définir les principales rotations pratiquées sur l'exploitation ([Principales rotations en Bretagne](#)) et de les affecter aux parcelles situées sur la zone d'étude. Questions à poser à l'agriculteur : 1) quelles sont les parcelles qui sont dans le même système de culture (même rotation) ? 2) Par groupe identifié, prendre une parcelle en exemple et demander la culture en place cette année n, l'année n-1, n-2 etc... 3) valider avec l'agriculteur que cette rotation est bien valable pour l'ensemble des parcelles du groupe.

**Référence des cultures C** : céréales à paille (C), maïs grain (MG), maïs ensilage (ME), colza (CO), protéagineux (P), plants de pomme de Terre (PL), pomme de terre de consommation (PE), légumes industrie (LI) (préciser), légumes frais (LF) (préciser), autre (préciser)

prairie < 3 ans (PIC), prairie 4-5ans (PT4), prairie 6-10 ans (PT6), prairie > 10 ans (PT10), prairie permanente (PN)

**Référence des intercultures IC** : cultures dérobées (CD), CIPAN (CI), repousses colza (RP), résidus (ex : cannes maïs grain) (R), sol nu (SN)

Type 1 :

C1	IC1	C2	IC2	C3	IC3	C4	IC4	C5	IC5	C6	IC6	C7	IC7	C8	IC8

Parcelles concernées : .....

Type 2 :

C1	IC1	C2	IC2	C3	IC3	C4	IC4	C5	IC5	C6	IC6	C7	IC7	C8	IC8

Parcelles concernées : .....

Type 3 :

C1	IC1	C2	IC2	C3	IC3	C4	IC4	C5	IC5	C6	IC6	C7	IC7	C8	IC8

Parcelles concernées : .....

Type 4 :

C1	IC1	C2	IC2	C3	IC3	C4	IC4	C5	IC5	C6	IC6	C7	IC7	C8	IC8

Parcelles concernées : .....

### SENSIBILITE DE VOTRE TERRITOIRE

Partage des résultats du diagnostic milieu (réseau hydrographique fonctionnel, zones humides effectives, surfaces de transfert rapides).

### CONDUITE DU PATURAGE A L'ECHELLE DE L'EXPLOITATION

Nombre d'UGB/ha SFP (cf bilan annuel contrôle laitier) : .....

11) Quelles sont les parcelles sur lesquelles les prairies sont toujours fauchées (dans la zone d'étude) ?

.....

**12) Planning de pâturage pour les parcelles VL (sur toutes les prairies pâturées au moins une fois par les VL, situées ou non dans la zone d'étude)**

Dans la zone d'étude, le N° des parcelles accessibles et pâturées au moins une fois par an par les VL : .....

Mode d'exploitation habituel des prairies pâturées VL, en rotations culturales : ? 100% pâture ? Pâture+1 fauche ? Pâture+2 fauches

A l'échelle de l'exploitation, la surface en ha pâturée chaque année par les VL (pâturée au moins une fois/an) : .....

Rappel nombre de vaches laitières en production (hors taries) : .....

Par période clé de pâturage (période de mise à l'herbe, période couchée dehors, période rentrée stabulation), noter les dates de début et fin de période pour connaître le % de temps passé au pâturage dans l'année, les surfaces de dérobées pâturées par période.

Mise à l'herbe (7h de pâture)		Couchée dehors (20h de pâture)		Rentrée stabulation la nuit (7h de pâture)		Fin de pâturage Bâtiment en continu	
Période	De à	Période	De à	Période	De à	Période	De à
Nb jours		Nb jours		Nb jours		Nb jours	
Dérobées pâturées (ha)		Dérobées pâturées (ha)		Dérobées pâturées (ha)		Dérobées pâturées (ha)	

Si d'autres animaux que les VL pâturent les parcelles VL, alors noter les nombre d'animaux pour chaque type d'animaux présent et à quelle période de l'année ils pâturent (toute l'année...):			Nbre d'animaux sur les parcelles VL	Date début pâturage	Date fin pâturage	Nbre de jours sur la période
	Vaches laitières taries					
	Vaches allaitantes					
	Génisses ou boeufs < 1 an					
	Génisses ou boeufs 1-2 ans					
	Génisses ou boeufs > 2 ans					

**Pour les parcelles pâturées par les VL :**

Est-ce qu'il y a des parcelles (par ex en bord de stabulation) sur lesquelles vous sortez les animaux toutes les nuits, les week-ends ?

Si oui, N° des parcelles : .....

**13) Planning de pâturage hors vaches laitières et en dehors des parcelles VL**

Pour chaque type d'animaux et pour chaque type de surfaces pâturées (prairies, dérobées pâturées, zones humides pâturées), noter le nombre d'animaux et les dates de début et fin de période pour connaître le % de temps passé au pâturage dans l'année.

	Zone d'étude N° des parcelles accessibles aux :	Echelle exploitation Surfaces (en ha) pâturées chaque année par :	Nbre d'animaux	Date début pâturage	Date fin pâturage	Nbre de jours sur la période
Vaches taries		Prairies :				
		Dérobées :				
Vaches allaitantes		Prairies :				
		Dérobées :				
Génisses ou boeufs < 1 an		Prairies :				
		Dérobées :				
Génisses ou boeufs 1 à 2 ans		Prairies :				
		Dérobées :				
Génisses ou boeufs > 2 ans		Prairies :				

		Dérobées :	
--	--	------------	--

**Est-ce que tous les animaux sont en bâtiment l'hiver ? Si non, est-ce qu'il y a une parcelle dédiée à ça l'hiver ?**

N° des parcelles : .....

## GESTION DES DEJECTIONS SUR L'EXPLOITATION (FUMIERS ET LISIERS)

Pour faciliter la compréhension de la gestion des déjections sur l'exploitation, on peut demander à l'exploitant de dessiner un schéma de ses bâtiments et des lieux de stockage, en lui demandant de préciser:

- les types de déjection
- les volumes
- les lieux de stockage
- la durée de stockage
- les cultures et blocs de parcelles épandus
- les périodes d'épandage

### 14) Les types et volumes de déjections : cf plan de fumure prévisionnel – nature/quantité de fertilisants organiques sur l'exploitation

	Type de déjection (1)	Quantité en T ou en m <sup>3</sup>	Quantités ayant reçues des traitements spécifiques	
			compostage	traitement
<b>Production</b>				
<b>Exportation</b>				
<b>Importation</b>				

(1) préciser les types de déjection : fumier d'aire paillée, fumier mou de raclage, lisier, lisier pâteux. En annexe du questionnaire, un document précise le lien entre type de bâtiment et type de déjection.

### 15) Pour chaque rotation-type définie précédemment, décrire les pratiques de fertilisation habituelles (organiques et minérales) de chaque culture dans la rotation.

Quelles sont les parcelles qui ne reçoivent jamais de déjections ? .....

Cultures et intercultures	Apports organiques (différencier chaque passage)		Modalités d'apport - injection directe - table d'épandage - incorporation dans la journée	Travail du sol - TCS - Labour	Modalités d'enfouissement - Labour immédiat - < 2 semaines après l'apport - > 2 semaines après l'apport ou jamais enfoui	Rotations ou parcelles concernées
	Type de produit - fumier aire paillée - fumier raclage - lisier pâteux - lisier - Autre, précisez :	Durée de stockage avant épandage - aucune : réensemencement - moins de 3 mois - plus de 3 mois				

## POUR ALLER PLUS LOIN

**Vis à vis de vos pratiques** de fertilisation, de travail du sol, de la gestion du paysage, d'aménagements parcellaire, des pratiques culturales actuelles, **quels sont les changements intervenus ? Depuis quand, 10 à 15 ans ? Ou depuis votre installation ?**

.....  
.....

**Quelles sont encore les marges de manœuvre sur votre exploitation ?**

.....  
.....

**Qu'attendez-vous suite à ce questionnaire ?**

.....  
.....

**Que seriez-vous prêts à faire pour protéger l'eau sans hypothéquer sur les résultats de votre exploitation ?**

? Rien

### PRATIQUES CULTURALES

? Modifier vos pratiques de fertilisation

? Modifier vos rotations

### AMENAGEMENT

? Planter des Bandes enherbées en plus de la réglementation

? Plantation de haies

? Réhabilitation de talus

? Création de talus

? Modification entrées de champs (réalisation d'un dos d'âne, déplacement de l'entrée de champs)

? Gestion des zones humides

? Aménager les zones d'accès direct des animaux au cours d'eau

? Modifier la circulation de l'eau aux abords des étables (création d'une noue ou fossé d'infiltration, séparation des autres eaux pluviales, modifier le cheminement)

**16) Souhaitez-vous une restitution individuelle des résultats de ce diagnostic ? ? oui ? non**

---

<sup>1</sup>La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux données collectées dans le cadre de cette enquête. Elle garantit aux personnes interrogées le droit d'accéder et de rectifier les informations recueillies.